

# REFUFAM

## From policy gaps to policy innovations. Strengthening the well-being and inclusion pathways of refugee families.

Contract - B2/202/P3/REFUFAM

### RÉSUMÉ

Dans le domaine des politiques d'« intégration des immigrants », la Belgique constitue un cas complexe. Les compétences en matière de migration (par exemple, l'asile et le regroupement familial), d'intégration civique et d'autres politiques sociales ayant un impact direct sur les nouveaux arrivants (par exemple, l'éducation, le travail et le logement) sont réparties entre les niveaux fédéral, régional et municipal, tandis que les services d'accompagnement sont dispersés entre diverses organisations de la société civile et acteurs étatiques. Comparée à des pays voisins comme les Pays-Bas, l'Allemagne ou la France, l'absence de coordination centrale en Belgique a engendré d'importantes lacunes dans les politiques et l'accompagnement. Parallèlement, de nouvelles pratiques d'accompagnement émergent constamment à l'intersection des compétences gouvernementales, et se traduisent parfois par des politiques locales. Pourtant, nous connaissons étonnamment peu les effets de cette configuration institutionnelle complexe sur le bien-être et l'inclusion des nouveaux arrivants (c'est-à-dire leur accès à un logement décent, à un emploi stable, à l'éducation, aux liens sociaux et au bien-être en général).

Le consortium REFUFAM s'attaque à cette lacune en examinant les effets d'un large éventail de politiques publiques sur le bien-être et l'inclusion d'un groupe particulier de nouveaux arrivants : les réfugiés et leurs familles. Nous avons mené des entretiens et des groupes de discussion avec 98 membres de familles de réfugiés et 109 praticiens (bénévoles, travailleurs sociaux, coordinateurs de politiques municipales, etc.). Notre méthodologie de recherche interdisciplinaire s'articulait autour de trois axes : un axe juridico-politique analysant le cadre institutionnel des politiques d'asile et d'intégration en Belgique ; un axe psychosocial étudiant le sentiment de bien-être et d'appartenance des membres des familles de réfugiés ; et un axe socio-spatial documentant leurs parcours d'inclusion locaux.

Les résultats mettent en évidence un décalage structurel important entre le discours et la réalité des politiques publiques. Alors que les décideurs politiques insistent constamment sur l'importance d'une inclusion sociale rapide des nouveaux arrivants, les familles de réfugiés se heurtent à de nombreux obstacles, engendrés, consciemment ou non, par ces mêmes politiques. C'est précisément lors de périodes particulièrement difficiles que ces familles se retrouvent avec très peu de soutien formel. Cela complique et ralentit l'inclusion sociale des réfugiés et de leurs familles.

Nos principales conclusions peuvent être résumées dans nos **10 'policy briefs'**, qui comprennent plus de 100 recommandations politiques.

#### **PB1. De la protection internationale à l'inclusion : Lacunes des politiques et du soutien**

Lorsque les demandeurs de protection internationale obtiennent leur statut de protection, eux et leurs familles entrent dans une période de transition avant d'entamer leur parcours d'intégration. Cette période correspond à une transition entre différents niveaux de gouvernance : les structures d'accueil sont organisées au niveau fédéral, tandis que l'intégration est organisée par les régions, les communautés et les communes. Nos recherches montrent que cette période est particulièrement difficile pour les familles de réfugiés qui tentent de s'orienter dans le paysage institutionnel complexe de la Belgique. Cette situation les rend dépendantes des bénévoles, des rencontres fortuites et de leurs compatriotes, et entraîne souvent des obstacles inutiles dans leur parcours d'intégration. S'appuyant sur des recherches originales et antérieures, nous mettons en lumière des pratiques innovantes et

formulons plusieurs recommandations, notamment le développement d'infrastructures de transit combinant hébergement temporaire et accompagnement transversal, ainsi que la nomination de travailleurs sociaux au sein des centres d'accueil collectif. Ces travailleurs sociaux seraient chargés d'accompagner les familles réfugiées dans leurs premières démarches d'intégration.

### **PB2 et PB3. Vers un accompagnement transversal en Flandre, à Bruxelles et en Wallonie**

En Belgique, les politiques d'« intégration » sont réparties entre différents niveaux de gouvernement et différents acteurs, et varient considérablement du niveau régional au niveau local. Ces notes de synthèse soulignent divers dysfonctionnements et lacunes institutionnelles des politiques d'intégration, ainsi que le manque de soutien structurel aux familles réfugiées en Flandre, en Wallonie et à Bruxelles. À partir du point de vue et de l'expérience de ces familles, nous soulignons les conséquences de ces lacunes sur leur parcours d'intégration. Nous formulons ensuite plusieurs recommandations visant à garantir un accompagnement transversal et continu des familles réfugiées, notamment par la mise en place d'une coordination locale entre les principaux acteurs.

### **PB4. Leçons tirées de l'accueil des personnes bénéficiant d'un statut de protection temporaire en provenance d'Ukraine**

En 2022, l'UE a activé la directive relative à la protection temporaire (la Directive)<sup>1</sup>, accordant aux personnes résidant en Ukraine avant le 24 février 2022 un droit de séjour temporaire dans les États membres de l'UE. Plusieurs politiques ont été mises en place en Flandre afin de garantir les droits des personnes bénéficiant de ce statut de protection temporaire. À partir d'entretiens avec des acteurs de terrain, cette note de synthèse présente des enseignements tirés de cette expérience pour améliorer l'accueil d'autres groupes de familles réfugiées. Nous formulons plusieurs recommandations, notamment : donner la priorité au logement et à l'éducation dans un premier temps après l'octroi du statut de protection ; faciliter et investir dans le logement temporaire pendant la période où les familles réfugiées recherchent un logement permanent ; et appliquer avec souplesse les exigences linguistiques dans certains services publics au cours de la première année suivant la reconnaissance du statut, afin de ne pas perdre de temps précieux en obstacles administratifs et de faciliter l'accès à un emploi rapide et durable pour les familles réfugiées.

### **PB5. Logement : premier pas vers l'inclusion ?**

Le logement constitue la première étape du parcours d'intégration des familles réfugiées, ainsi que d'autres groupes de nouveaux arrivants. Or, si disposer d'un logement stable est essentiel pour trouver un emploi, investir dans l'éducation et se constituer un réseau social, le soutien institutionnel à la recherche de logement reste insuffisant. S'appuyant sur des recherches originales et existantes, cette note de synthèse décrit les conséquences de cette difficulté d'accès au logement sur le parcours d'intégration des familles réfugiées. Après avoir mis en lumière des pratiques innovantes, nous formulons plusieurs recommandations, notamment la mise en œuvre systématique de services d'aide au logement et la mise à disposition d'hébergements temporaires pendant la période de transition.

### **PB6. Éducation. Entrée et sortie du système OKAN.**

À l'instar des autres nouveaux arrivants âgés de 12 à 18 ans, les jeunes bénéficiant d'une protection internationale et résidant en Flandre sont tenus de s'inscrire au système éducatif OKAN – les classes d'accueil pour les nouveaux arrivants non néerlandophones. Conformément aux études précédentes, nos recherches montrent que les procédures d'entrée et de sortie du système OKAN – que ce soit vers l'enseignement général ou le marché du travail – sont semées d'embûches. Cela a un impact significatif sur divers aspects de leur parcours d'intégration, engendrant frustration et perte de temps chez les élèves, une baisse des qualifications et des perspectives d'emploi réduites. Cette note de synthèse aborde les multiples ambitions du nouvel accord de coalition flamand : créer l'égalité des chances de contribuer à la prospérité de la Flandre, avec un accompagnement là où c'est nécessaire ; placer les enfants et les jeunes au cœur des préoccupations politiques flamandes ; et soutenir chaque personne souhaitant développer davantage ses talents. Dans cette note de synthèse, nous formulons plusieurs

recommandations qui concernent à la fois les personnes bénéficiant d'une protection internationale âgées de 12 à 18 ans et les jeunes nouveaux arrivants. Ces recommandations comprennent, entre autres : la prolongation de la période d'essai de 35 jours pour les anciens élèves OKAN scolarisés en milieu ordinaire ; une base de données synchronisant les listes d'attente des établissements OKAN ; et la mise en place de parcours d'apprentissage flexibles.

#### **PB7. Emploi durable**

Les personnes bénéficiant d'une protection internationale (PPI) et les membres de leur famille sont souvent incités par leur comité local d'aide sociale (OAS) à trouver un emploi au plus vite, ce qui les conduit à accepter des emplois peu qualifiés et/ou précaires, même en cas de surqualification (Groeninck et al., 2025 ; Lens et al., 2018). Des entretiens menés auprès d'experts et de familles de réfugiés indiquent que ce type d'emploi n'offre qu'une solution à court terme. Lorsque les réfugiés tentent de quitter ces emplois peu qualifiés, peu d'aide leur est proposée pour les accompagner vers un emploi durable, en adéquation avec leurs compétences et leurs aspirations. De ce fait, nombre d'entre eux se retrouvent pris au piège d'un cercle vicieux d'emplois précaires et peu qualifiés et de chômage. Cela représente une perte de capital humain, tant pour les réfugiés que pour le marché du travail belge. Dans cette note de synthèse, nous formulons plusieurs recommandations visant à lever ces obstacles à l'accès à des emplois plus durables pour les réfugiés et les membres de leur famille.

#### **PB8. Langue et accès à l'emploi**

L'accord de coalition flamand considère le néerlandais comme « la clé de l'intégration pleine et entière à la société flamande ». Par le biais du programme d'intégration civique, le gouvernement flamand s'engage donc fermement en faveur de l'acquisition du néerlandais et de l'accès au marché du travail pour différents groupes de nouveaux arrivants non natifs. S'appuyant sur des recherches originales et existantes, cette note de synthèse met en évidence les obstacles à l'apprentissage du néerlandais par les familles réfugiées et explique comment cela contribue au taux d'emploi relativement faible de ce groupe cible en Flandre. Renforcer ces barrières linguistiques, comme annoncé dans l'actuel accord de coalition flamand, semble donc contraire à l'objectif d'accroître « l'autonomie de chaque nouvel arrivant ». C'est pourquoi nous formulons des recommandations visant à tirer pleinement parti de la langue pour favoriser l'intégration socio-économique des familles réfugiées et des autres nouveaux arrivants. Ces recommandations incluent la révision des exigences linguistiques sur le marché du travail et pour les formations, ainsi qu'une répartition plus différenciée des nouveaux arrivants non natifs vers des formations combinant de manière flexible langue et travail.

#### **PB9. Langue et services publics**

L'accord de coalition flamand considère le néerlandais comme « la clé de l'intégration pleine et entière à la société flamande ». Compte tenu de l'application stricte de la législation linguistique en matière administrative, les services publics (fournis par les administrations locales, les écoles ou autres prestataires de services publics) destinés aux familles de réfugiés et aux autres groupes de nouveaux arrivants non natifs sont assurés en néerlandais. En cas d'échec, les usagers sont informés des services disponibles en néerlandais (NT2). Ils sont ainsi encouragés à maîtriser la langue au plus vite. Cependant, nos recherches et la littérature scientifique existante montrent qu'une focalisation excessive sur le néerlandais à un stade trop précoce du processus d'intégration nuit à l'autonomie des familles de réfugiés. Dans cette note de synthèse, nous présentons des outils pragmatiques pour lever les barrières linguistiques et ainsi améliorer les services publics axés sur les besoins des usagers.

#### **PB10 Regroupement familial.**

Les procédures de regroupement familial pour les personnes bénéficiant d'une protection internationale (c'est-à-dire les réfugiés reconnus et les bénéficiaires de la protection subsidiaire) sont particulièrement complexes, longues et coûteuses. Cela engendre de nombreuses difficultés pour les membres de familles séparées, tant dans leur pays d'origine qu'en Belgique. Pour le « parrain » (c'est-à-dire la personne bénéficiant d'une protection internationale), le report du regroupement familial

entraîne souvent des ruptures dans l'apprentissage de la langue, une précarité de l'emploi et de fortes pressions financières et psychosociales. Si le parrain est un mineur étranger non accompagné, la complexité du processus de regroupement familial peut fortement compromettre son parcours scolaire, voire l'interrompre. Le report du regroupement familial conduit ainsi à une stagnation de l'inclusion sociale et économique.